

D2025-119

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar \leq 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	FAURE VERCORS
Raison sociale de l'entreprise	SAS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n°1 : 2024/84/0001476
Département d'établissement de l'entreprise	38

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
Origine ² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	La Grive A43 - ARRÊT LANE COVOITURAGE 17 CHEMIN DES MARAIS 38300 BOURGOIN JALLIEU 45.60309834341709, 5.2324131554538615
Destination ³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	GARE ROUTIERE AEROPORT DE LYON ST EXUPERY 69125 COLOMBIER SAUGNIEU 45.719070, 5.079483

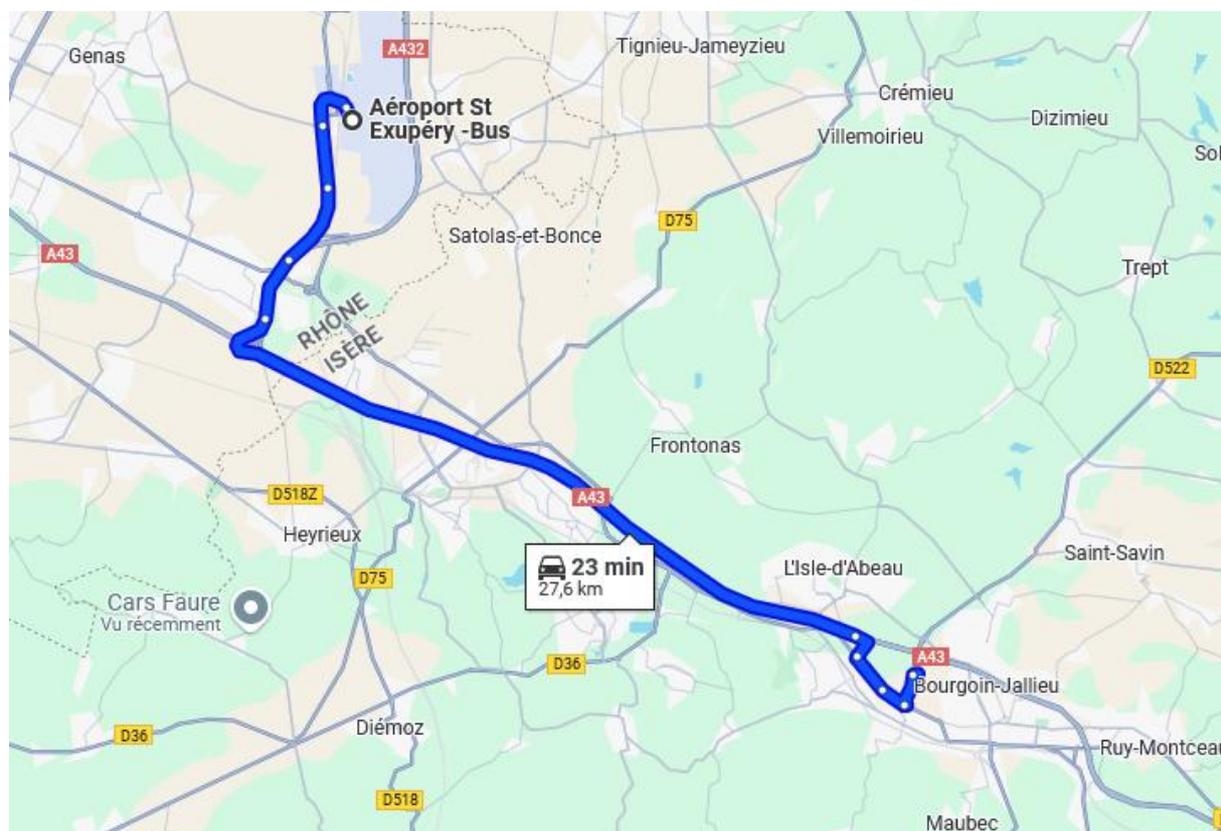
¹ « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ».

² Extrémité 1 de la liaison concernée.

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° 2 Nom(s) du(des) fichiers : Itinéraire LYS/Bourgoin Jallieu/Grenoble (Oxford Gare Routière)
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	20 MIN
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n°3 FICHE HORAIRE..... Nom(s) du(des) fichiers : Fiche horaire – Faure Vercors

Pièce jointe 2 Itinéraire LYS/Bourgoin Jallieu



Pièce jointe 3
Fiche horaire – Faure Vercors

Aéroport de Lyon Saint Exupéry > Bourgoin-Jallieu	Quotidien	Quotidien	Quotidien	Quotidien	Quotidien	Quotidien
Aéroport de Lyon Saint Exupéry	08:30	11:30	13:30	16:30	19:30	23:30
Bourgoin-Jallieu (La Grive A43)	08:50	11:50	13:50	16:50	19:50	23:50
OFFRE PAR TRAJET					1 CAR 51 PLACES	

Bourgoin-Jallieu > Aéroport de Lyon Saint Exupéry	Quotidien	Quotidien	Quotidien	Quotidien	Quotidien	Quotidien
Bourgoin-Jallieu (La Grive A43)	04:50	08:50	10:50	13:50	15:50	19:50
Aéroport de Lyon Saint Exupéry	05:10	09:10	11:10	14:10	16:10	20:10
OFFRE PAR TRAJET					1 CAR 51 PLACES	